

Montréal, le 21 février 2024

Monsieur Jean-François-Roberge
Ministre de la Langue française
800, rue D'Youville, 13^e étage
Québec (Québec)
G1R 3P4

Objet : Commentaires sur le projet de *Règlement modifiant principalement le Règlement sur la langue du commerce et des affaires*

Monsieur le Ministre,

Je vous adresse cette lettre pour exprimer les préoccupations de Manufacturiers et Exportateurs du Québec et de ses membres concernant la législation en matière de langue française et la prépublication, le 10 janvier dernier, du projet de *Règlement modifiant principalement le Règlement sur la langue du commerce et des affaires* dans la Gazette officielle du Québec.

Le secteur manufacturier est l'un des piliers économiques du Québec. Il représente 12,6 % du PIB québécois et 86,8 % des exportations. Il a généré des ventes globales de plus de 213 milliards de dollars en 2025 et il emploie plus d'un demi-million de personnes au Québec. Les manufacturiers sont ainsi fortement exposés à la concurrence internationale et doivent être très compétitifs. Cette compétitivité passe notamment par une productivité accrue et par l'accès à une main-d'œuvre qui doit être suffisante en nombre et posséder les connaissances et les compétences requises. Il nous apparaît important de rappeler ce contexte afin de bien inscrire nos commentaires sur ce projet de règlement.

Nous comprenons et partageons l'importance de protéger et de promouvoir notre langue officielle, le français, mais nous souhaitons attirer votre attention sur un aspect crucial : la complexité et la lourdeur de la bureaucratie qui en découle. Cette lourdeur est trop souvent contre-productive dans la mesure où elle n'apporte aucun gain réel et concret à la situation linguistique québécoise. Voici quelques éléments qui, pour MEQ, ne sont donc pas justifiés dans le projet de règlement actuel.

Éviter les tracasseries administratives

Traduction des documents de formation et des manuels d'instruction

Le gouvernement demande avec insistance aux entreprises de se tourner davantage vers les nouvelles technologies, la robotisation, l'automatisation et l'intelligence artificielle. Il s'agit d'un domaine fortement mondialisé et réglementé où la langue anglaise est la langue véhiculaire. L'aéronautique est un exemple probant de cette réalité.

La majorité des manuels et des formations disponibles dans ce milieu est fournie en langue anglaise. Traduire tous ces documents de formation apparaît une perte de temps, d'efficacité et de productivité, alors que la langue commune au sein des entreprises est déjà le français.

De plus, lorsqu'il est question d'équipements spécialisés, la traduction de certains documents de formation pourrait engendrer des risques d'erreurs et une mauvaise interprétation. Cela pourrait causer, par exemple, des erreurs de compréhension dans l'utilisation d'une machine spécialisée si la personne traduisant le guide d'utilisation n'a pas une parfaite maîtrise des termes techniques spécifiques au domaine.

La traduction des manuels d'instruction ou des certifications n'apporte aucune contribution à la vitalité de la langue au Québec, mais impacte directement la productivité des entreprises et pourrait engendrer des risques en matière de santé et sécurité.

Version française d'un contrat.

Nous nous questionnons sur la justification de cette mesure, notamment dans un contexte d'échanges commerciaux internationaux. Cela ne fait que mettre des bâtons dans les roues des entreprises qui font des affaires à l'extérieur du Québec et ne fait qu'ajouter une lourdeur administrative, des coûts et des délais supplémentaires pouvant entraver des transactions commerciales. Encore une fois, les gains pour la langue française ne sont pas démontrés avec cette mesure qui concerne les relations commerciales entre deux entreprises.

Marque de commerce

Nous souhaitons réitérer l'équilibre de l'exception au règlement actuel en ce qui concerne les marques de commerce reconnues. L'utilisation d'une marque de commerce en anglais sans traduction dans l'affichage public et la publicité commerciale est en effet possible s'il s'agit d'une marque de commerce « reconnue » au sens de la Loi sur les marques de commerce.

Or, la nouvelle exception proposée vise maintenant les marques « déposées » en vertu de la Loi sur les marques de commerce et exige qu'aucune version correspondante en français ne se trouve au registre des marques.

Cela peut avoir des impacts sur le développement de certains exercices de marketing et ce, sans plus-value réelle sur la vitalité linguistique du Québec

Un accompagnement nécessaire

Par ailleurs, nous réitérons l'importance de fournir davantage de soutien et d'accompagnement aux manufacturiers pour assurer la bonne compréhension des règles et de leur application. L'Office québécois de la langue française (OQLF) doit s'assurer de bien appuyer les entreprises en ce sens et doit donc prendre les moyens nécessaires pour les soutenir dans leur processus de francisation et de certification. L'accompagnement est certainement une approche qui permettra de favoriser le succès du règlement.

Enfin, et de manière générale, il est essentiel que la législation sur la langue française soit claire, transparente et accompagnée de mesures d'accompagnement pour les entreprises. Trop souvent, nous constatons que les exigences légales sont formulées de manière complexe, ce qui rend difficiles leur compréhension et leur application pour les fabricants. Cela entraîne non seulement des difficultés administratives, mais également des coûts supplémentaires pour les entreprises, ce qui nuit à leur compétitivité. Nous soulignons aussi l'importance d'une clarté d'application et d'accompagnement pour les employés de l'OQLF qui doivent mieux accompagner les entreprises dans le processus.

Nous vous encourageons donc vivement à garder ces éléments en tête lors des ajustements au projet de règlement. Nous croyons fermement que la clarté et la transparence dans les mesures législatives renforceront la protection de la langue française tout en favorisant le développement économique de notre nation.

Nous restons à votre disposition pour discuter de ce sujet important et collaborer avec vous pour trouver des solutions qui bénéficieront à la fois à notre langue et à notre économie.



Véronique Proulx, EMBA

Présidente - directrice générale de Manufacturiers et Exportateurs du Québec

Vice-présidente principale, Politiques et Affaires Publiques, Manufacturiers et Exportateurs du Canada